



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34

Fax : 03 89 44 04 07

www.rixheim.fr

Service juridique
service.paaj@rixheim.fr

ARRÊTÉ

ARRETE COLLECTIF PORTANT NOMINATION A LA FONCTION DE GARDE-CHAMPETRE INTERCOMMUNAL

078 / JUR / 2024

Le Maire de la ville de RIXHEIM,

- Vu** les articles L.2542-9, L.2213-16, L.2213-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Décret 94-731 du 24 août 1994 modifié par le Décret 96-101 du 6 février 1996 ;
- Vu** la loi du 26 Janvier 1984 modifiée, relative aux dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale ;
- Vu** les arrêtés de nomination de gardes-champêtres du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 22 septembre 1965 modifié le 25 Juin 1980 ;

ARRETE

Article 1 :

Mme Anne-Véronique ANTONI
Garde Champêtre Chef Principal
M Baptiste AUBERT
Garde Champêtre Chef
M Antony BACCARINI
Garde Champêtre Chef
M Jérôme BANHOLZER
Garde Champêtre Chef Principal
Melle Delphine BAZAUD
Garde Champêtre Chef Principal
M Hervé BECK
Garde Champêtre Chef Principal
Mme Sylvie BENTZINGER
Garde Champêtre Chef Principal
M Alexandre BOHLER
Garde Champêtre Chef Principal
Melle Amandine BOULAU
Garde Champêtre Chef Principal
M Nicolas BRIGUE
Garde Champêtre Chef Principal
M Dominique BURGET
Garde Champêtre Chef Principal
M Jérémy CAUTILLO
Garde Champêtre Chef
M Daniel DAGON

M. Arnaud HURSTEL
Garde Champêtre Chef Principal
M. Francis IHLER
Garde Champêtre Chef Principal
M Raphaël ILTIS
Garde Champêtre Chef Principal
Mme Manon IMMELE
Garde Champêtre Chef Principal
M. Maxime ISELIN
Garde Champêtre Chef Principal
M David KESSLER
Garde Champêtre Chef Principal
Mme Morgane KIENE
Garde Champêtre Chef Principal
M Nicolas KRUST
Garde Champêtre Chef Principal
Mme Deborah LANG
Garde Champêtre Chef
M. Anthony LE CALVE
Garde Champêtre Chef Principal
M Didier LEONARCZYK
Garde Champêtre Chef
Mme Barbara LISCHKA
Garde Champêtre Chef
M Jean-Philippe LOEWERT

Garde Champêtre Chef Principal
Mme Séverine DEBARQUE
Garde Champêtre Chef
Mme Elodie DELEFOSSE
Garde Champêtre Chef Principal
M Valéry DEPARIS
Garde Champêtre Chef Principal
M Cyril DUBUC
Garde Champêtre Chef Principal
Mme Laurence EHRSAM
Garde Champêtre Chef Principal
Mme Alexandra EMSELLEM
Garde Champêtre Chef Principal
M Yann FARVACQUE
Garde Champêtre Chef Principal
Mme Coralie FOEGE
Garde Champêtre Chef
Mme FUCHS Anne
Garde Champêtre Chef Principal
M Julien GIRARDEY
Garde Champêtre Chef Principal
M Sébastien GROSS
Garde Champêtre Chef Principal
Mme Muriel HAMSIN
Garde Champêtre Chef Principal
M Pascal HAUBENSACK
Garde Champêtre Chef Principal
M Emmanuel HERTZOG
Garde Champêtre Chef Principal
M Ludovic HIERRY
Garde Champêtre Chef Principal

Garde Champêtre Chef Principal
M Philippe MARCHAL
Garde Champêtre Chef Principal
M Pierre MULLER
Garde Champêtre Chef Principal
M Jean-Jacques NEIERS
Garde Champêtre Chef Principal
M Arthur OSTER
Garde Champêtre Chef
M Lionel PETER
Garde Champêtre Chef Principal
M Thomas RITTER
Garde Champêtre Chef Principal
Mme Line PETIT
Garde Champêtre Chef Principal
Mme Eléonore SAÏDANI
Garde Champêtre Chef Principal
M Kévin SCHNEIDER
Garde Champêtre Chef Principal
M Régis SCHNEIDER
Garde Champêtre Chef Principal
M André SCHUELLER
Garde Champêtre Chef Principal
M Patrick SIMON
Garde Champêtre Chef Principal
M Pierre-Paul SPITZ
Garde Champêtre Chef Principal
M Sébastien TOLOSA
Garde Champêtre Chef Principal
M Denis WISSELMANN
Garde Champêtre Chef Principal
Mme Elodie WISSELMANN
Garde Champêtre Chef Principal
M Mathieu WITTMER
Garde Champêtre Chef Principal

sont désignés comme gardes-champêtres de la commune de Rixheim en leur qualité d'agents permanents du Syndicat Mixte Intercommunal des Gardes Champêtres du Haut-Rhin.

Article 2 : Les Gardes Champêtres ayant été agréés par le Procureur de la République de Colmar et de Mulhouse et ayant prêté serment auprès du Tribunal d'Instance de Guebwiller, exerceront la plénitude de leur fonction par les textes en vigueur, dès leur nomination conformément au présent arrêté, par les Maires des communes adhérentes au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin. Ils sont autorisés à porter une arme selon le Décret n°2013-700 du 30 juillet 2013, portant application de la loi n°2012-304 du 6 mars 2012 dans le cadre de leurs missions sur l'ensemble du ban communal.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera :

1. Transmise au représentant de l'État dans le Département ;
2. Transmise au Secrétariat du Syndicat Mixte, Brigade Verte – 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Soultz – 68360.

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à RIXHEIM, le 19 février 2024

Le Maire,
Rachel BAECHTEL



Mis en ligne sur le site internet de la
ville de Rixheim le : **19 FEV. 2024**